

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 18
- Votants : 21
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 3

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de novembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillerit Mikael, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Leculier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Date de convocation : Le 09 novembre 2023

Date d'affichage : Le 09 novembre 2023

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : AUDE Laurent à ROUXEL patricia ; BAUMGARTEN Christian à THIBAUT Evelyne ; MAGNE Didier à NOIZET Michel.

Secrétaire de séance : Sylviane LECULLIER

Fait à Aigondigné,
Le 20 décembre 2023
Ont signé au registre tous les
membres présents.
Pour extrait conforme

- Le quorum est atteint ; le Conseil municipal peut valablement délibérer ;
- Madame Sylviane LECULLIER est désignée secrétaire de séance ;
- Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Délibération 2023_087 : FINANCES

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RESTAURATION COLLECTIVE DES ECOLES DE MOUGON

Madame Le Maire expose que Le marché de la restauration collective des écoles de Mougon, confié en 2020 à la société « RESTORIA » arrivera à son terme le 31 décembre 2023. Le Conseil municipal du 19 septembre 2023, à la suite d'une proposition de la commission scolaire du 12 septembre 2023, a approuvé le lancement d'une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée dont la clôture est intervenue le 06 novembre 2023.

Madame THIBEAULT expose que la commission MAPA s'est réunie ce même 06 novembre 2023 et a procédé dans un premier temps à l'ouverture des plis avant d'analyser les offres correspondantes aux attendus. Trois offres ont été reçues.

L'entreprise « API-RESTAURATION » ne remplissait pas l'ensemble des conditions demandées en ne formulant qu'une offre pour cinq composantes et a donc été écartée de la phase d'analyse pour laquelle les offres des sociétés « RESTORIA » et « CONVIVIO » ont été étudiées.

Le test de dégustation n'ayant pu être réalisé, le total a été ramené de 100 à 85 points.

	RESTORIA	CONVIVIO	API Restauration
Réponse	Dossiers complet	Dossiers complet	Dossiers Incomplet
Siège	Angers	Poitiers	
Lieu cuisine	Poitiers	Niort	
Type	Liaison froide	Liaison Froide	

5 composantes	-3,26€/maternelle -3,43€/élémentaire	-3,21€/maternelle -3,35€ élémentaire	-3,74€
4 composantes	-2,98€/ Maternelle -3,16€/élémentaire	-2,92€/maternelle -3,04€/élémentaire	

Le résultat de cette analyse fait apparaître, en fonction des critères d'analyse communs, la société « RESTORIA » en tête devant la société « CONVIVIO ».

La commission Marché à Procédure Adaptée a émis un avis favorable pour retenir l'offre de la société « RESTORIA ».

Madame le Maire propose de suivre l'avis de la commission et de retenir l'offre à quatre (4) composantes de la société « RESTORIA » selon les montants affichés dans le tableau supra. Pour rappel, le montant maximum du repas facturé est de 2.60€

Le marché prendra effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'attribution du marché pour la fourniture de repas en liaison froide pour l'école primaire de Mougon à la société « RESTORIA » pour quatre composantes pour une durée d'un an renouvelable deux fois.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer tout acte afférent
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération 2023_088 : FINANCE

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Madame le Maire expose qu'il s'agit de procéder à des régularisations comptables et des réajustements budgétaires du fait d'une rentrée de recette à la suite d'un arriéré d'indemnités journalières (IJ) en retard de remboursement et d'une avance de l'État pour laquelle la commune ne pouvait finalement pas bénéficier. La commune doit aujourd'hui rembourser l'État.

Débat :

Des élus s'étonnent de cette recette d'indemnités journalières.

Madame le Maire explique qu'il s'agit du règlement d'un litige existant avec l'assureur statutaire depuis trois ans et qui a finalement été réglé en faveur de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve la décision modificative N°2.

Délibération 2023_089 : AFFAIRES GENERALES

Objet : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Patrick TROCHON expose les subventions demandées tout en expliquant les motivations de la commission Vie Associative et Culturelle (VAC) pour émettre un avis favorable à ces demandes. Il précise également que ces demandes devront être votées une à une et individuellement.

Débat :

Un élu souligne que l'aide au financement des taxes de la SACEM lui apparaît relativement cher. Madame le Maire, en réponse, expose les modalités de fonctionnement de la SACEM et précise qu'il serait peut-être utile et possible de prendre un forfait.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, selon les votes ci-dessous pour chaque association, des membres présents et représentés :

Association	Motif	Demande	Avis commission	Vote
Aéromodélisme	Entretien du terrain communal	590,00 €	Favorable	Unanimité -1 une voix
Comité des fêtes	Régularisation	200€	Favorable	Unanimité -5 voix
Danse attitude	Gala 2024 (dossier incomplet)	3850€	Défavorable	Unanimité
Foyers rural SB	Aide au financement SACEM	911€	Favorable	Unanimité
Société Géologique Sud Deux-Sèvres	Aide au lancement et financement activités TAP et expositions	300,00 €	Favorable	Unanimité
Tir Sportif Thorigné	Entretien armes en vue des championnats de France et du Monde	1000,00 €	Favorable	Unanimité

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout acte afférent ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget

Délibération 2023_090 : AFFAIRES FONCIÈRES

Objet : ACHAT DES PARCELLES A 198 ET A 199 SECTEUR ANTOGNÉ

Madame le maire expose que la commune d'Aigondigné s'est porté acquéreur des parcelles A198 et A 199 sur la commune déléguée de Mougou au près de la SAFER NOUVELLE AQUITAINE. Par cette acquisition, la commune souhaite maîtriser le foncier sur ce secteur soumis à des inondations récurrentes de la rivière du Lambon et initier ainsi, avec les services compétents, une renaturation du milieu dans ce secteur et conserver ces parcelles en prairie. La commune avait dû intervenir sur cette parcelle afin de désengorger la rivière qui inondait l'accès à l'habitation d'une famille d'administrés. Madame le maire précise que la commune a agi pour la sécurité des habitants et que ne rien faire aurait pu conduire à une plainte pour non-assistance à personne en danger. La commune est prioritaire dans cet achat du fait que ces parcelles sont en zone inondable.

Le montant de cette acquisition se porte à quatre mille huit cent dix euros et soixante-dix-sept centimes (4810,77€).

Une promesse unilatérale d'achat a été transmise à la commune et l'acte de vente devra être signé pour le 31 décembre 2023.

Débat :

Monsieur François GOMES demande la superficie des parcelles.

Madame le Maire le précise au Conseil : 9710 mètres carré pour la parcelle A 198 et 1830 mètres carré pour la parcelle A 199.

Messieurs Pierre RIVault et François GOMES estiment le coût au mètre carré (0,40€) un peu cher. Madame le Maire précise que le prix est conforme au tarif pratiqué. Elle rappelle que la parcelle acquise pour l'implantation d'une réserve incendie à Montaillon a coûté bien plus chère.

Madame Laurie ZAPATA demande si la commune a été mise en demeure de remettre le cours d'eau dans son état initial.

Madame le maire réexpose les motivations qui ont conduit la commune à creuser un bras de délestage de 66 mètres de long afin de limiter les risques d'inondation et ainsi de permettre un accès sécurisé aux habitants et précise que si elle n'en avait donné l'ordre elle aurait pu être poursuivie pour non-assistance à personne en danger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix Pour et 1 abstention des membres présents et représentés, décide :

- **D'approuver** l'achat de ces deux parcelles A 198 et A 199 dans les conditions définies ci-dessus.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à entreprendre les travaux nécessaires.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération 2023_091 : AFFAIRES GÉNÉRALES

Objet : GROUPE DES ACTEURS LOCAUX (GAL) DES ZONES HUMIDES

Madame le Maire expose que Le service de l'urbanisme de la communauté de communes de Mellois en Poitou sollicite la commune d'Aigondigné quant à la démarche d'inventaire des zones humides et du maillage bocager sur le territoire de la commune. Un projet de liste des membres pour la constitution du Groupe d'Acteurs locaux (GAL) avait déjà été transmis. Mellois en Poitou, du fait de l'importance du territoire de la commune demande que cette liste soit complétée.

Actuellement, trois agriculteurs font partie du GAL pour la commune.

Au regard de la superficie de la commune, l'EPCI Mellois en Poitou souhaite que ce chiffre soit porté à 6 ou 8 agriculteurs ; principalement sur l'emprise des communes historiques de Mougou-Thorigné du fait du passage du Lambon et de ses affluents et sur la commune de Sainte Blandine avec le départ de la Guirande.

Enfin, le service communautaire cité supra souhaite qu'une société de pêche soit représentée.

La liste de ce groupe d'acteurs locaux a été complétée et le Conseil Municipal est sollicité pour son approbation. Cette liste figure dans la délibération éponyme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Approuve la liste du GAL telle que présentée.

Délibération 2023_092 : AFFAIRES GÉNÉRALES

Objet : COMMISSION DE SUIVI DES BAUX RURAUX

Considérant la DEL_2023_082 AF_CREATION D'UNE COMMISSION SUIVI DES BAUX RURAUX

Madame le maire expose que le Conseil Municipal du 31 octobre 2023 avait approuvé la création d'une commission de « Suivi des baux ruraux ». Lors de cette séance, deux élus s'étaient portés volontaires pour y siéger.

Madame le Maire précise que ce nombre est trop faible et relance son invitation à volontariat pour participer à cette commission avec les deux élus et les quatre maire et maires délégués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

Désigne comme membres de la commission « suivi des baux ruraux »

- Madame Patricia ROUXEL, maire d'Aigondigné et maire déléguée de sainte Blandine,
- Madame Evelynne THIBAUT, maire déléguée de Mougou,
- Madame Christine BOURDIER, maire déléguée de Aigonay,
- Monsieur Patrick TROCHON, maire délégué de Thorigné,
- Madame Vanessa LARGEAU,
- Madame Arlette LEBARS,

- Madame Céline AIMON
- Monsieur Mickaël GUILLORIT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la composition de la commission de suivi des baux ruraux qui pourra désormais valablement siéger.

Délibération 2023_093 : AFFAIRES GÉNÉRALES

OBJET : INTÉGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES DANS LES COMMISSIONS

Madame le Maire expose que le Conseil municipal est sollicité pour approuver la participation de madame la Maire déléguée de Mougou aux commissions scolaires et RCVAC, en qualité de Maire déléguée.

Madame le Maire interroge le Conseil pour ouvrir la possibilité à ses membres d'intégrer une commission.

Madame Christine BOURDIER, maire déléguée d'Aigonnay se déclare volontaire pour intégrer la commission Ressources Humaines. Etant déjà membre du Comité Social Territorial (CST), elle souhaite mettre sa participation en cohérence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** l'intégration de nouveaux membres dans les commissions :
 - o Madame Evelyne THIBAUT dans les commissions Scolaire et Vie Associative et Culturelle
 - o Madame Christine BOURDIER dans la commission Ressources Humaines car est membre du CST
- **Dit que ces nouveaux membres pourront désormais valablement émettre un avis lors de ces commissions.**

Délibération 2023_094 : RESSOURCES HUMAINES

OBJET : OUVERTURE À LA PUBLICITÉ DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Actuellement l'emploi permanent de Directeur Général des Services est occupé par un agent contractuel en application des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Par dérogation à la règle énoncée à l'article L. 311-1, pour des besoins de continuité du service, des agents contractuels territoriaux peuvent être recrutés pour occuper des emplois permanents des collectivités et établissements afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial, sous réserve que cette vacance ait donné lieu aux formalités prévues à l'article L. 313-4. Le contrat de ces agents est conclu pour une durée déterminée dans la limite d'un an. Le contrat peut être prolongé dans la limite d'une durée totale de deux ans si, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Compte tenu que le contrat arrive à son terme au 30 avril 2024, il convient d'ouvrir ce poste à la vacance à compter du 1^{er} mai 2024. Afin de recevoir un maximum de candidature, Madame le Maire propose que le poste de DGS soit ouvert :

- ⇒ Sur le grade d'Attaché
- ⇒ Aux agents contractuels à titre dérogatoire sur le fondement juridique de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique pour exercer les fonctions de Délégué Général à la Stratégie Managériale et financière. (Un emploi permanent peut être occupé de manière permanente par un agent contractuel territorial lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code. Les agents recrutés par ce fondement juridique sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Une déclaration doit être saisie, y compris dans le cas du renouvellement d'un contrat).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** la création d'un emploi permanent sur le grade d'Attaché Territorial relevant de la catégorie hiérarchique A, pour effectuer les missions de Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} mai 2024.
- **Accepte** d'ouvrir le poste aux contractuels en application des dispositions de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique : « Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ».
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Délibération 2023_095 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : RECRUTEMENT DE HUIT (8) AGENTS RECENSEURS

Madame le Maire expose que les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et leur organisation relève de la responsabilité de l'autorité territoriale.

A cet effet, l'INSEE préconise un agent pour trois cents foyers

Madame le Maire précise que la commune comprend environ deux mille quatre cents foyer (2400). A cet effet, il serait nécessaire de procéder à un recrutement de huit agents (8) vacataires.

Madame le Maire expose par ailleurs que la rémunération de ces agents sera proposée à l'approbation lors du prochain Conseil Municipal du mois de décembre 2023 après avis de la commission Ressources Humaines qui siégera le 20 novembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la proposition du recrutement de huit agents recenseurs

Informations diverses :

Nomination d'un déontologue

Madame le Maire expose que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de ces principes ».

Madame le Maire précise que lorsque le référent déontologue constatera un manquement aux obligations, il en informera l' élu local concerné en faisant toutes les préconisations nécessaires pour lui permettre de se conformer à ses obligations. Il pourra être amené à communiquer des textes et à fournir des analyses écrites avec mention des risques encourus, et ce à la seule attention de l' élu local auteur de la saisine.

Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue des élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou de son représentant.

Cette fonction s'exercera sans préjudice de la responsabilité de l' élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques.

La saisine du référent déontologue de la commune d'Aigondigné s'effectuera par courriel

Les réponses prendront la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé auteur de la saisine.

À ce titre, le référent déontologue percevra une indemnité de 80 euros par dossier dans les conditions prévues par l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local.

Le référent déontologue des élus municipaux de la commune d'Aigondigné sera nommé pour la durée du mandat.

Monsieur Patrick Trochon prendra contact avec l'un d'entre eux figurant sur la liste proposée par l'Association des maires et la nomination sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal du 19 décembre 2023.

Point sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Madame Christine BOURDIER, maire déléguée de la commune d'Aigonnay et vice-présidente du CCAS, fait un point sur les activités de l'action sociale communale, de son actualité de fonctionnement et sur les projets en cours.

Point Repas des Aînés 2023

- ✓ Repas convivial avec animations proposées aux habitants âgés de 75 ans et plus
- Cela représente 332 bénéficiaires pour 257 courriers.
- Réparti comme suit :
 - ✓ AIGONNAY=29 Adresses =40 bénéficiaires
 - ✓ MONTAILLON = 16 adresses = 21 bénéficiaires
 - ✓ MOUGON =83 adresses = 104 bénéficiaires
 - ✓ STE BLANDINE = 34 adresses = 49 Bénéficiaires
 - ✓ THORIGNE= 70 adresses = 86 bénéficiaires
 - ✓ TRIOU = 25 adresses = 32 bénéficiaires
- Date : samedi 18 novembre 2023
- Lieu : salle des fêtes de Thorigné.
- Participation de 10 euros
- Menu proposé

Entrée chaude	Bocal de la mer Lieu, cabillaud et fruits de mer, Petits légumes et réduction crémée au vin blanc
Plat	Echine de porcelet confit Sauce vallée d'Auge
Accompagnement	-Brochette de pomme de terre grenaille -Légumes d'antan rôti façon tajine
Dessert	Pavlova et brunoise de fruits Sauce fromage blanc et sorbet fruits rouges

Déménagement et Fonctionnement du CCAS

- Afin de conserver la confidentialité des visiteurs du CCAS, à la suite de l'installation du DR, il a été opportun de délocaliser le siège du CCAS dans un lieu plus visible avec une entrée dédiée rue des Babelottes.
- La vice-présidente est présente les mardis et jeudi (mercredi et vendredi souvent aussi) mais ne peut pas officialiser cette permanence car elle a des réunions parallèles qui l'empêchent de tenir l'engagement.

- En attendant le retour de l'agent, les personnes peuvent joindre le CCAS par mail ou téléphone et obtiennent satisfactions dans les 48h à la suite de leurs demandes.
- La vice-présidente leur propose un rendez-vous ou les rappelle pour faire un point de situation et évaluer l'urgence. Dans la plupart des cas, elle les oriente vers les bons services car le CCAS n'a pas d'assistante sociale et donc ne peut instruire les dossiers sensibles.
 - ✓ Le CCAS a une mission d'accompagnement dans les démarches, quelques soient les familles en demande. Les familles ont une réponse sur toutes leurs demandes qui relève de leurs accès aux droits en général.

Boîte de Noël aux « Resto du Cœur »

- ✓ Le CCAS souhaite récolter des boîtes de Noël afin de les offrir aux restos du cœurs qui font la distribution auprès de leurs bénéficiaires.
- ✓ Le conseil d'administration propose d'organiser des récoltes de colis au siège du CCAS, à la poste de Mougou, les samedi matin de décembre. Les membres du conseil municipal qui souhaitent participer sont bienvenus.

Projet MAM

- ✓ En cours. Le conseil d'administration a validé l'étude de faisabilité et mandaté une entreprise pour le faire. En attente de proposition du bureau d'étude.
- ✓ Ce dossier est suivi par Madame Céline GARNIER et le CCAS.

Etat des engagements pris par délégation

Type	Ordre	Exer.	Objet	Montant initial	Reste
Devis	64	2023	TAP petit Son Mougou et Thorigné	3790	3505
Devis	65	2023	TAP sophro Mougou et Thorigné	3730	3415
Devis	66	2023	L&A nouvelle version	990	990
Devis	67	2023	Membrane bitume cantine Aigonnay	15550,82	15550,82
Devis	68	2023	PC futjitsu RST	1096,32	1096,32
Devis	69	2023	Dot resto scol	1552,38	1552,38
Devis	70	2023	Dot chaussure resto scol	684,96	684,96
Devis	71	2023	Echelle télescopique 3.8ml x2	793,2	793,2
Devis	71	2022	Reprise toiture vestiaire Moug	5236,08	5236,08
Devis	72	2023	Pulvé Gladiator + lance 5.4m	509,32	509,32
Devis	73	2023	Enfouissement rue Fief Naudin	16729,5	16729,5
Devis	74	2023	Créa canalisat° eaux pluviales éc Moug	14501,54	14501,54
Devis	75	2023	Réparation° Master DL092AS	2381,29	2381,29
Devis	77	2023	Ballon découplage cant Aig	2217,6	2217,6
Devis	78	2023	Bornage espace Nature Mougou	3604,32	3604,32
Devis	79	2023	Nacelle mise en place noel	1615,73	1615,73
Devis	80	2023	Travaux d'élagage	1980	1980
Devis	81	2023	Nacelle retrait déco noël	1125,27	1125,27
Devis	82	2023	Arbre liaison EHPAD - Lotissement	1107,15	1107,15
Devis	83	2023	Fenêtre marie SB	2265,77	2265,77

Devis	84	2023	Eclairage LED Ec Prim Moug	2633,16	2633,16
Devis	85	2023	Hydrocurage assainissement	3624	3624
Devis	86	2023	Panneaux "sépulture"	1537,02	1537,02
Devis	87	2023	Réfection étanchéité toit SDF SB	7682,4	7682,4
Devis	88	2023	EP Mat autonome Epinettes Aig	13575,5	13575,5
Devis	89	2023	EP suite CTER E Girard Petite Voix	34843,87	34843,87
Devis	90	2023	TR1 remplacement SHP en LED Bourg M	26696,02	26696,02
Devis	91	2023	EP horloges astro x30	22140,58	22140,58
Devis	92	2023	Etude scénario mairie principale	6720	6720
Devis	93	2023	MO pluviales chemin Galupes SB	2850	2850
Devis	94	2023	Relevé Topo Les Babelottes	864	864
Devis	95	2023	Formation F4T2 n1 Finet C	400	400
Devis	96	2023	Pieces réparation vélo mat SB	2824	2824
Devis	124	2022	MO CTM extension Thor	5584,21	5584,21
Marché	4	2022	Lot1 CB2 VRD réseaux assainissement	533533,3	604,26
Marché	5	2022	Lot2 CB2 Eclairage public	40172,09	11279,4
Marché	6	2022	Lot3 CB2 Plantations mobiliers	118338,18	15303,38

Salon des Maires

Madame le maire expose que quelques élus se sont déplacés à Paris pour assister à tout ou partie du salon des maires de l'année 2023.

Une naissance / Un arbre

Cette action socio-environnementale est reconduite en 2023 pour les naissances survenues de fin 2022 à novembre 2023. Cette année, la cérémonie se déroulera le samedi 2 décembre à la salle des fêtes de Thorigné.

Vœux aux agents

La traditionnelle cérémonie de vœux aux agents se déroulera cette année le 12 ou le 19 décembre. La date sera confirmée ultérieurement.

Animations à venir

Animations programmées novembre-décembre 2023

Dates	Quoi ?	Qui ?	Où ?	Quand ?
Vendredi 17 novembre 2023	Vente de fromages	APE Mougou	Hall SDF Mougou	18h30
	Collecte de papier	APE Mougou	Place de la Fruitière	16h30-18h30
	Soirée Beaujolais	Foyer rural Sainte Blandine	SDF Tauché	20h
Samedi 18 novembre 2023	Collecte de papier	APE Mougou	Place de la Fruitière	10h-12h
	Repas des Aînés	CCAS	SDF Thorigné	12h30
	Vente choucroute	ACCA Thorigné	Espace Four Thorigné	9h

	Exposition Atelier de la Gasse	Atelier de la Gasse	SDF Mougon	14h30-18h
Dimanche 19 novembre 2023	Exposition Atelier de la Gasse	Atelier de la Gasse	SDF Mougon	10h-17h30
Dimanche 26 novembre 2023	Marché de Noël	Commune + Comité des Fêtes Aigondigné	SDF Thorigné	Journée
Vendredi 1er décembre 2023	Apéritif d'înatoire sponsors	AFC (ex "ESM")	SDF Mougon	18h
Samedi 2 décembre 2023	Une naissance un Arbre	Commune	SDF Thorigné	11h
	Téléthon	Aigonnay en Fête	SDF Aigonnay	13h-18h
	Téléthon	Foyer rural Sainte Blandine	Place SDF Tauché	11h-13h
	Téléthon	Danse Attitudes	SDF Aigonnay	
Dimanche 3 décembre 2023	Téléthon (course d'orientation)	Flying Avent'Hure	SDF Aigonnay	9h-13h
Vendredi 8 décembre 2023	Marché de Noël	APE Prailles-Aigonnay	Maison Pelleboise	
Samedi 9 décembre 2023	Retour bracelets et bourriche	ACCA Mougon	SDF Mougon	
	Spectacle de Noël	Les Enfants d'Abord	SDF Thorigné	
Dimanche 10 décembre 2023	Marché de Noël	APE Tauché-Thorigné	Préau Tauché	9h-13h
Jeudi 14 décembre 2023	Soirée sportive	Foyer rural Ste Blandine	SDF Tauché	19h-20h30
Vendredi 15 décembre 2023	Spectacles + Marché de Noël	APE Mougon	SDF Mougon	10h-23h
Samedi 16 décembre 2023	Arbre de Noël (en interne)	Pompiers	SDF Mougon	13h
Samedi 6 janvier 2024	Banquet Sainte Barbe	Pompiers	SDF Thorigné	19h
Dimanche 7 janvier 2024	Repas solidaire	Secours Catholique	SDF Mougon	12h30
Vendredi 12 ou samedi 13 janvier 2024	Vœux du Maire	Commune	SDF Thorigné	?

Agenda

- ✓ 20 novembre 2023 : Commission RH
- ✓ 28 novembre : Bureau Municipal
- ✓ 28 novembre : Comité Social Territorial
- ✓ 29 novembre 2023 : Comité Social Territorial
- ✓ 19 décembre 2023 : Conseil Municipal

Madame le Maire clôture ce Conseil Municipal du 16 novembre 2023 à 22h30.